

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 004-307/13/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association Club Wtc Apex - Approbation d'une convention

DPEATSV 13/9829/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole apporte son soutien à des opérations favorisant le développement à l'exportation et ceci d'autant plus que le tissu économique du territoire de la Communauté Urbaine est composé majoritairement de Petites et Moyennes Entreprises qui rencontrent plus de difficultés que les grands groupes pour établir des relations commerciales durables. Aujourd'hui, le développement des entreprises sur les marchés extérieurs est un gage de pérennité et d'ouverture aux réalités de la mondialisation. Cette orientation est confirmée dans le programme économique 2008-2014 de MPM.

Marseille Provence Métropole s'est engagée dans une action de soutien aux opérations de promotion de l'exportation en direction des PME en soutenant les structures compétentes dont l'association Club Wtc Apex.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Cette association, a pour objectif de promouvoir les exportations des entreprises régionales. Elle propose des actions d'information, des opérations ciblées sur les marchés à l'exportation, des formations des futurs cadres et des missions à l'étranger. Elle concourt ainsi au développement des entreprises exportatrices sur le territoire la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Depuis sa création, le Club Wtc Apex base ses actions sur l'animation réseau et le partage d'expérience.

Pour ce faire, le Club propose en animation réseau :

- Quatre à cinq évènements par mois, des partenariats forts avec des formations,
- L'accès au plus grand réseau de professionnels à l'international de la région PACA (World Trade Center, réseau des Conseillers du Commerce Extérieur et Provence International)
- Des relations privilégiées avec tous les acteurs institutionnels : CCI Marseille Provence, COFACE, Conseil Général, Conseil Régional, DIRECCTE, MPM, Ubifrance, UCAB, et UCCIFE, UPE 13, Ville de Marseille ;
- L'appui au montage de dossiers de subventions et de financements international.

Et en service :

- Une plateforme de services de 35.000 pages d'informations et une hotline d'assistance business ;
- Un ensemble d'avantages exclusifs, grâce aux tarifs préférentiels négociés auprès de ses partenaires ;
- Des formations « action », permettant l'acquisition d'un savoir-faire, en plus d'une information ;
- Un dispositif régional pour les primo-exportateurs dont le programme permet l'accompagnement d'une entreprise par un chargé de mission et un tuteur professionnel dédiés durant 9 mois ;
- Un dispositif Horizon Export, qui permettra à un petit groupe d'entreprise ayant des complémentarités commerciales de partager un étudiant natif, sur un pays donné.

En 2012, l'association a réalisé 37 actions (6 journées rendez-vous expert pays, 19 journées de partage d'expériences, 9 journées thématiques, 1 journée de formation CREDOC) ayant abouti à 31 rendez-vous individuelles d'entreprises. 1939 personnes ont participé à ces différentes actions.

L'association a participé au salon « Forum International PACA 2012 » qui s'est tenu les 3 et 4 avril 2012.

Les actions seront reconduites en 2013.

Le budget prévisionnel du Club WTC APEX, pour 2013, s'élèverait à 351.650 euros en baisse de 3,7 % par rapport au budget prévisionnel 2012 (364.925 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

153.100 euros :	Salaires et charges
3.000 euros :	Achats
151.550 euros :	Services extérieurs
30.000 euros :	Loyers et charges
12.000 euros :	Autres charges
2.000 euros :	Impôts et taxes

La masse salariale est en baisse de 4 % par rapport au budget prévisionnel 2012. Sa part représente 43,6 % du total des dépenses.

Le personnel de l'association se compose de :

- o Trois permanents
 - d'un responsable marketing et commerciale
 - d'un responsable organisationnelle
 - d'un délégué général à temps partiel

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

- En alternance :
 - un contrat d'apprentissage
 - un contrat de professionnalisation

Les recettes sollicitées sont constituées par :

161.750 euros	Entreprises
66.900 euros	Région Provence Alpes Côte d'Azur
48.000 euros	Département des Bouches du Rhône
47.500 euros	CCIMP
12.000 euros	MPM
5.000 euros	Ville de Marseille
2.500 euros	CNASEA
3.000 euros	Pays d'Aubagne
5.000 euros	Reprises sur amortissement et provisions

Le financement par les entreprises baisse de 4 % par rapport au budget prévisionnel 2012 (168.210 euros), sa part s'élève à 46 % des recettes.

Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2013, à l'activité de promotion des exportations auprès des entreprises du territoire communautaire, en apportant à l'association Club Wtc Apex une subvention de fonctionnement d'un montant de 12.000 euros (maintien de la subvention par rapport à 2012), dont les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir les démarches de développement à l'exportation des PME de Marseille Provence Métropole.
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 12 000 euros à l'association Club Wtc Apex.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Club Wtc Apex.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine : Chapitre 65 - Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI